SYNDICAT CFDT HTR ILE DE FRANCE

CFDT Hôtellerie Tourisme Restauration Ile de France 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris

01 42 03 89 49

syndicat@cfdt-htr.fr







Cfdt:

HOTELLERIE-TOURISME **RESTAURATION (HTR) ILE-DE-FRANCE**



BONNES RAISONS D'ADHÉRER À LA



HOTELLERIE-TOURISME RESTAURATION



C'EST PARCE QUE JE SUIS UNE FEMME QUE JE SUIS MOINS PAYEE QU'UN HOMME?

PAS DU TOUT. C'EST PARCE QUE VOUS N'ÊTES PAS UN HOMME.



POUR LE CONTACT HUMAIN

Les adhérent-es élu-es aux instances représentatives de mon entreprise et de mon syndicat m'écoutent, me renseignent sur les sujets de ma vie quotidienne professionnelle, avec l'aide du réseau CFDT!

Besoin de renseignements sur:

- Allocations familiales,
- Logement,
- · Formation professionnelle,
- Conventions Collectives Nationales (CCN),
- Bulletin de salaire,
- Prime d'activité,
- Fonds d'action sociale de la Convention Collective, ...

Nous sommes là!

La CFDT est une organisation de plus de **624 000 adhérent-es**, devenez vous aussi un membre de cette communauté!



Le syndicalisme change de visage

REJOIGNEZ-NOUS



POUR LES INFORMATIONS

La CFDT vous informera sur l'actualité qui vous concerne directement par presse écrite, par son site internet et par les réseaux sociaux!

CFDT Magazine (mensuel)

Inform'Action

de la CFDT Services (trimestriel) + Le supplément spécifique à votre branche professionnelle



Syndicalisme Hebdo (voir conditions avec votre syndicat)

CFDT-SERVICES.FR





Pour partager nos valeurs de démocratie, de solidarité, d'émancipation, d'autonomie, de respect des droits de l'homme et de la laïcité : Rejoignez-nous!

Prenez contact avec votre syndicat:

SYNDICAT CFDT HTR ILE DE FRANCE

CFDT Hôtellerie Tourisme Restauration IIe de France 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris

01 42 03 89 49

En nous rejoignant, vous faites le choix d'un syndicalisme responsable, efficace, démocratique et ambitieux, dans lequel vous avez toute votre place en tant qu'acteur de votre propre destin.

Quelle que soit votre situation professionnelle, vous avez la garantie d'être toujours respecté, écouté, défendu car légitimement représenté!

Chaque jour, la CFDT agit pour faire reconnaître vos droits et en conquérir de nouveaux pour mieux répondre à vos attentes.

Votre adhésion à la CFDT, c'est l'assurance d'être accompagné tout au long de votre vie professionnelle.









Télécharger l'appli CFDT Services sur Google ou sur Apple



PARCE QUE LA CFDT EST EN LIGNE !

La CFDT met à la disposition exclusive de ses adhérent-es un ensemble d'outils pratiques et informatifs, notamment sur le site cfdt-htr.fr (auquel vous pouvez accéder grâce à votre carte d'adhérent-e et à votre code personnel)

SUR LE SITE INTERNET www.cfdt-services.fr

SUR FACEBOOK CFDT HTR lle de France

ET SUR TWITTER

CFDT HTR JURIDIQUE

@HTRCFDT

RETROUVEZ DES INFORMATIONS

cfdt-htr.fr

l'appli CFDT Services sur Apple











Une question ? Parce que je suis adhérent-e, je peux à tout moment contacter le service Réponses à la carte afin d'avoir une réponse!

> 09 69 39 19 39 DU LUNDI AU VENDREDI 9H - 19H LE SAMEDI 9H - 13H

POUR UNE ASSURANCE ADÉRENT-E



>> Avec le contrat solidarité vie syndicale (en cas, par exemple, d'accident corporel de trajet quand ie me rend à une réunion syndicale):

>> le contrat qui couvre mes responsabilité (la responsabilité civile générale):

>> le contrat protection juridique vie professionnelle (comme la défense dans l'exercice de mes activités professionnelles, lorsque ma responsabilité est recherchée).

POUR LES FORMATIONS



Si vous devenez adhérent-e, vous aurez le droit à 12 jours de formation syndicale par an! (en plus vos jours de formation professionnelle, CPF et PTP)

Les formations sont gratuites avec prise en charge des transports, hébergement et repas.

Pour toute question concernant le plan de formation , le calendrier, ... Vous pourrez, une fois adhérent-e, contacter le service formation de la CFDT - HTR

Téléphone: 01 42 03 89 49

Militant -es





POUR UNE CAISSE NATIONALE D'ACTION SYNDICALE

La CFDT est la seule organisation syndicale française à mettre à disposition de tous ses adhérent-es une caisse de grève afin de pouvoir leur verser une indemnité d'un montant égal du SMIC à partir de la première heure de grève ou de lock-out (fermeture provisoire d'une entreprise, décidée par l'employeur pour répondre à un conflit collectif).

La caisse nationale d'action syndicale sert aussi pour défendre les droits des salariés lors de recours et actions juridiques engagés avec le syndicat dans les domaines suivants: droit du travail, de la formation professionnelle, de la protection sociale, aide aux victimes de répression syndicale.



Attention! Vous devez être à jour sur vos cotisations depuis au moins six mois.

PARCE QUE MA COTISATION EST DEDUITE FISCALEMENT

À HAUTEUR DE 66% DE MES IMPÔTS

Exemple : votre salaire net mensuel est de : 1 267 €

Le montant de votre cotisation mensuelle (0,75%) est de : 9,50 €

9,50 € x par 12 mois = 114 € (attestation fiscale)

Moins 66% de déduction d'impôts = 75,24 €

Coût réel de vos cotisations pour l'année =38,76 € soit 3,23 € par mois !

Si je ne suis pas imposable, j'inscris le montant de mon attestation fiscale sur ma déclaration d'impôt pour bénéficier du crédit impôt je reçois un chèque du trésor public.

CONDITION : avoir payé mes cotisations !



Cfdt: HOTELLERIE-TOURISME RESTAURATION

Mme O - Mr O

Nom: Prénom:

Chez/Chambre:

Adresse: CP/Ville:

BULLETIN D'ADHÉSION CFDT HTR

7/9 RUE EURYALE DEHAYNIN - 75019 PARIS SYNDICAT@CFDT-HTR.FR

Date de naissance:

Tél:

Email:

0

O

O

1ère adhésion Oui O Non O

Si non N° adhérent:

SECTEUR PROFESSIONNEL

Hôtellerie - Café - Restaurant Restauration Collective RestaurationRapide Tourisme Entreprise: N° de Siret (14 chiffres): Adresse:

PROFESSION

Statut: Employé-e

Agent de maîtrise Cadre

Temps de travail: Complet Partiel

Nb salariés: - 11 + 11

COTISATION

0,75% du salaire net

Salaire net

Montant mensuel de la cotisation

Adhésion recueillie par:

Motivation d'adhésion:

MODE DE PAIEMENT

Par chèques ou par espèces

O Pour ces modes de paiement; l'échéance est

trimestrielle. Merci de joindre votre règlement

correspondant au montant de 3 mois de cotisations.

Règlement: Chèque/ Espèces (rayer la mention inutile)

Montant: €

Pour les mois de:

O DATE: SIGNATURE:

Par prélèvement automatique (remplir l'autorisation de prélèvement ci-dessous)

O Date de prélèvement: O

Le 5 du mois Le 10 du mois

Le 25 du mois O

L'adhésion prend effet le mois du premier prélèvement. Si vous souhaitez qu'elle soit effective à la date de la signature de ce bulletin, il suffit de faire un chèque d'un montant correspondant à la période intermédiaire entre la date d'adhésion souhaitée et la

date du premier prélèvement.

Les informations nominatives ci-dessus ont pout objet de permettre à la CFDT d'organiser l'action, d'informer, de consulter ses adhérents. ces informations ne peuvent être communiquées à l'extérieur de la CFDT pour des opérations commerciales ou publicitaires. Chaque adhérent a le droit d'accès, de contestation et de rectification des données le concernant.

MANDAT DE DDELEVEMENT	CEDA
MANDAT DE PRÉLÈVEMENT	SEPA

Nom / Prénom	du débiteur:					
Adresse :						
Créancier: CFD						
ICS: FR88ZZZ2	254894 / Type d	e paiement:	O Récurrent			
N° IBAN:			N	N° BIC		
Fait à	, le	202_	Signature de l'adh	érent:		

Joindre obligatoirement un relevé d'identité bancaire - RIB RUM (Référence Unique du Mandat): _______(à remplir par le syndicat)

Le mandat de prélèvement SEPA est le nouveau document officiel qui remplace désormais l'autorisation de prélèvement au niveau européen. En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la CFDT à envoyer les instructions à votre banque pour débiter votre compte; vous autorisez votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la CFDT. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande éventuelle de remboursement devra être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé et sans tarder au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.